



PROCHAINEMENT // Dossier de lancement
**GRAND PRIX RÉGIONAL
D'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE 2023**
Valoriser l'architecture, l'urbanisme et le paysage





INTRODUCTION // Annonce GRAND PRIX RÉGIONAL D'ARCHITECTURE 2023

A propos...

Chère consœur, cher confrère,

La Maison de l'architecture des Hauts-de-France lance sa seconde édition du Grand Prix d'Architecture dans le but de promouvoir les architectes, à travers des réalisations qui témoignent d'une qualité, d'un engagement voire d'une réelle prise de position par rapport au contexte.

Il est indispensable, pour soutenir les savoir-faire de notre profession et encourager les démarches innovantes entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, de mettre en lumière la qualité des productions du territoire des Hauts-de-France. Ce concours entend distinguer les projets exigeants et valoriser ainsi les compétences des concepteurs.

Pour ce faire, un jury expert sera réuni afin de sélectionner plusieurs projets sur dossier puis précisera son choix après une visite « in situ », ce qui en fera toute sa singularité par rapport à d'autres concours : nous estimons que le bâtiment ne peut être « lu » seulement à travers des photos extérieures (ce qui se fait traditionnellement), et regrettons que la relation avec l'extérieur depuis l'intérieur ne soit pas assez bien considérée : le jury sera donc critique et attentif à cette sensibilité de projets en prise avec son contexte environnemental, et qui répondent à diverses problématiques (topographiques / climatiques / sociales / urbaines ou rurales).

A partir du 15 septembre 2023, la Maison de l'architecture invitera également le public à exprimer son choix parmi la sélection d'un jury de professionnels. En donnant son avis sur la création architecturale et l'aménagement du territoire, le public pourra apprécier la qualité et la diversité de ce qui s'est construit ou aménagé depuis nombreuses années.

Dans le souhait de faciliter l'organisation de ce concours et pour appuyer la reconnaissance du travail des architectes, le « **Grand Prix Régional Architecture** » exploitera la diffusion par supports numériques.

L'ensemble des informations collectées permettra l'édition d'un livre spécifique (regroupant les projets retenus), de constituer une exposition itinérante et d'enrichir la base de données des projets de qualité du territoire. Il est de notre volonté de faire vivre ce prix, de le développer et de le diffuser au plus large public. Ce Grand prix concerne tous les architectes et nous vous invitons à y participer activement. Tous les bâtiments construits dans la Somme, l'Aisne, l'Oise, le Nord et le Pas-de-Calais, et conçus par un architecte peuvent y être présentés selon les catégories proposées.

Vous trouverez dans ce dossier, le règlement complet du « Grand Prix Régional Architecture 2023 », avec les fiches d'inscription et d'autorisation - à nous les renvoyer complétées.

Les éléments (clef USB + fiches) doivent impérativement être renvoyés au plus tard le lundi 15 mai 2023, par voie postale, à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France.

Comptant sur votre participation à ce prix.

Jean-Louis Maniaque,
Président de la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à :

Contact - **Juliette CHARLOT**

Maison de l'Architecture des Hauts-de-France

15 Rue Marc Sangnier 80000 AMIENS

Tél. : 03 22 91 62 04 / Courriel : contact@maisonarchitecture-hdf.org



Dossier de lancement //

Grand Prix Régional d'Architecture 2023

PRÉSENTATION

Organisé par la [Maison de l'architecture des Hauts-de-France](#), le « GRAND PRIX RÉGIONAL ARCHITECTURE 2023 » a pour objectif de récompenser et de promouvoir les architectes qui, à travers leurs réalisations, témoignent de la vitalité et de la qualité de l'architecture contemporaine dans la région des Hauts-de-France. A ce titre, toute réalisation conçue et livrée entre juin 2018 et juin 2023 - par un architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes - peut être présentée à ce concours.

Un prix sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- **Habitat** (collectif et individuel)
- **Équipement** (toutes réalisations nouvelles, y compris extensions/réhabilitations/transformations)
- **Aménagements paysagers et espaces publics** (urbains et ruraux)

A noter que le public sera invité à faire son choix à propos des 10 réalisations sélectionnées par le jury pour attribuer un **Prix du Public** (diffusion relayée par les médias suivant la sélection du jury).

Les dossiers seront à remettre, **au plus tard le lundi 15 mai 2023, à 18h**, à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France. La proclamation des résultats de la sélection aura lieu **le vendredi 15 septembre 2023 et la remise des prix le vendredi 13 octobre 2023 lors des Journées Nationales d'Architecture, à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France située à Amiens.**

Lancé en 2011 par la Maison de l'Architecture de Picardie, et précédemment nommé « Prix Architecture Picardie », ce prix est reconnu par la profession. Nous souhaitons qu'il devienne un outil de référence, tant pour les architectes eux-mêmes, que pour les maîtres d'ouvrage, pouvant y puiser à travers ces réalisations remarquées, matière à réflexions pour leurs futures réalisations.

Un livre des projets sélectionnés et une exposition itinérante seront réalisés. Ils assureront un rôle pédagogique indispensable auprès du grand public permettant de montrer les évolutions de notre cadre de vie.

Calendrier 2023

- 30/03/23 : Lancement officiel du Grand Prix Régional d'Architecture
- 15/05/23 : Clôture des inscriptions
- 25/08/23 : 1ère réunion du jury (sélection sur dossier)
- 13/09/23 : Visites des projets par le jury
- 15/09/23 : Proclamation des 10 projets sélectionnés
Ouverture du vote public (clôture du site le 13/10/2023 à 18h).
- 13/10/23 : Remise du prix aux projets et équipes lauréates

Les Maisons de l'Architecture, associations de loi 1901, ont pour mission de :

- Promouvoir auprès des collectivités ou des particuliers toutes les mesures propres à faciliter la compréhension de l'Architecture.
- Susciter et réaliser toutes les actions de nature à développer l'intérêt des usagers publics et privés pour l'Architecture.
- Prendre ou faire prendre en ces domaines toutes initiatives et mettre leurs résultats à la disposition du public.
- D'une façon générale, apporter une contribution utile à la définition de l'architecture comme activité d'intérêt public.

Les Maisons de l'Architecture sont :

- Un lieu de la diffusion de la culture architecturale et paysagère contemporaine.
- Un outil de formation et de sensibilisation à la qualité architecturale.
- Une maison dédiée à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et au cadre de vie.



Dossier de lancement //
Grand Prix Régional d'Architecture 2023
2^{EME} ÉDITION FICHE D'INSCRIPTION
FICHE D'INSCRIPTION (POUR CHAQUE RÉALISATION)

Nom de la réalisation :
Adresse de la réalisation :
Code postal : **Ville :**
Département :
Surface de la réalisation (en m²) :
Coût bâtiment (en TTC)* :

Catégorie :

- Habitat (individuel et collectif)
- Équipement (public et d'activité)
- Aménagements paysagers et espaces publics (urbains et ruraux)

Date d'achèvement des travaux :
Maître d'ouvrage : Nom / Raison sociale :
Nom du responsable :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Téléphone : **Mail :**

Architecte : Nom / Raison sociale :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Téléphone : **Mail :**

* Ces informations pourront être utilisées pour la publication du livre du Grand Prix Régional Architecture 2023. Toutefois, concernant le prix « Habitat », le nom du maître d'ouvrage et le coût peuvent être laissés à la discrétion du jury sur simple demande.

- Discrétion** (à cocher pour que les informations grisées ne soient pas diffusées dans la catégorie « Habitat »).



Dossier de lancement //
Grand Prix Régional d'Architecture 2023
2^{EME} ÉDITION FICHES AUTORISATIONS

FICHE D'AUTORISATION

A remplir **POUR CHAQUE RÉALISATION** et à renvoyer **pour le 15 mai 2023 dernier délai** par courrier à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France : 15 Rue Marc Sangnier 80000 AMIENS.

Nom de l'Architecte :

Nom de la réalisation :

Photographie du projet dans son contexte :

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence / Nom de la réalisation / photographie principale 1

Photographie libre :

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence / Nom de la réalisation / photographie contexte 2

Photographie libre :

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence / Nom de la réalisation / photographie facultative 3

Photographie : vue d'un intérieur vers l'extérieur (relation au paysage)

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence / Nom de la réalisation / photographie facultative 3

Représentation graphique (Coupe ou coupe-perspective ou vue d'un intérieur vers un extérieur)

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence / Nom de la réalisation / photographie facultative 3

Photo type passeport :

GPRA23 / Nom de la catégorie / Nom de l'agence et de l'architecte / Nom de la réalisation /
photographie de(s) (l') architecte(s)

*(Exemple : GPRA23 / Bâtiments publics et d'activités / agence x, Monsieur x / École primaire Lamartine / photo
graphie principale 1)

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR SUR LES PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e), M/Mme agissant en tant que participant au « Grand
Prix Régional Architecture 2023 », organisé par la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France,

1/ Certifie que l'ensemble des photos transmises sur clé USB sont libres de droits.

2/ Certifie avoir obtenu l'autorisation du maître d'ouvrage.

Date :

Signature du participant précédée de la mention « bon pour autorisation »



Dossier de lancement // Grand Prix Régional d'Architecture 2023 **RÈGLEMENT (1)**

Article 1 – OBJECTIF

Organisé en partenariat par la Maison de l'Architecture des Hauts de-France, le « Grand Prix Régional Architecture » a pour objectif de récompenser et de promouvoir les architectes qui, à travers leurs réalisations, témoignent de la qualité de l'architecture contemporaine dans la région des Hauts-de-France.

Article 2 – PARTICIPATION

Tous les architectes inscrits au tableau de l'Ordre et adhérents à la MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE, ayant réalisé un bâtiment sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais / Picardie, peuvent concourir dans chacune des catégories citées dans l'Article 3.

Chaque participant ou atelier pourra présenter plusieurs réalisations, toutes catégories confondues.

L'adhésion à l'association de la Maison de l'architecture des Hauts de-France est obligatoire (Cotisation individuelle : 50€ ou cotisation pour l'ensemble des représentants d'une agence d'architecture : 100€) ; cette participation financière permet d'absorber les frais de dossier à l'organisation du concours.

Les modalités de participation et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur notre site Internet :

<https://www.maisonarchitecture-hdf.fr/>

Article 3 – CATÉGORIES

Un prix sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- 1) **Habitat**
- 2) **Équipement**
- 3) **Aménagements paysagers et espaces publics**

Les extensions et réhabilitations sont incluses dans chaque catégorie. Le jury se réserve le droit de créer des sous-catégories de prix en fonction du nombre de réalisations retenues.

Par ailleurs le public sera invité, par voie de presse et sur notre site, afin de participer et de manifester son choix de projet lauréat parmi la présélection du jury qui aura été proclamée le vendredi 15 septembre 2023. Cette distinction publique sera relayée dans l'exposition itinérante et par voie de presse ainsi que sur notre site.

Article 4 – DATES DES RÉALISATIONS

Les réalisations présentées doivent obligatoirement être situées en Hauts-de-France et avoir été livrées à partir du 1er juin 2018.

A) Remplir la fiche d'inscription ci-jointe au règlement, et nous la retourner impérativement avec la clé USB.

B) Fournir une clé USB regroupant toutes les réalisations présentées au « Grand Prix Régional Architecture 2023 ».

1) Sur la clé USB inscrire le nom de l'agence ou l'architecte.

2) Créer un dossier par CATÉGORIE et dans chacune d'elle, créer un dossier par RÉALISATION présentée au prix.

Pour chaque réalisation, présenter les documents suivants :

- 3 photographies numérisées au format JPEG en 300 dpi. (3 photographies minimum – 10 photographies maximum)
- 1 plan de masse (avec orientation et échelle graphique) numérisé au format JPG en 300 dpi.
- 1 texte de présentation du projet au format WORD (700 signes maximum, espaces compris).
- 1 photographie depuis l'intérieur vers un extérieur
- 1 représentation graphique (coupe ou coupe-perspective d'un intérieur (usage) vers un extérieur (paysage)

3) Ces documents (photographies, plans, texte) devront être nommés de la façon suivante :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Texte
- Photographie 1 (principale)
- Photographie 2
- Photographie 3
- Photographie intérieur/extérieur
- Représentation graphique intérieur/extérieur
- Etc.

La Maison de l'Architecture des Hauts-de-France se réserve la possibilité de refuser des projets non-conformes au descriptif.



Dossier de lancement // Grand Prix Régional d'Architecture 2023 RÈGLEMENT (2)

Article 6 – REMISE DES DOCUMENTS

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou reçus par voie postale à la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France, au plus tard le lundi 15 mai 2023.

Adresse : « Maison de l'Architecture des Hauts-de-France - 15 Rue Marc Sangnier 80000 Amiens ».

Les documents remis par les architectes deviennent la propriété de l'association organisatrice - la Maison de l'Architecture des Hauts de-France - et doivent être libres de droits (reproduction et diffusion). Pour chaque photographie présentée, les autorisations (page 5) devront impérativement être remplies et validées par les personnes concernées. Sans cet accord, les photographies ne seront pas prises en compte, ce qui pourrait remettre en question la participation au « Grand Prix Régional Architecture 2023 ».

Article 7 – JURY

a) Composition du jury :

Le jury de la session 2023 sera composé de 7 personnes maximum. Le président du jury a voix prépondérante.

b) Rôle du jury :

Le rôle du jury consiste à sélectionner au maximum 10 réalisations en vue de leur diffusion publique. Il désigne le ou les lauréats dans chaque catégorie. Il a également la possibilité d'attribuer des mentions et éventuellement un prix spécial. Les prix et mentions peuvent éventuellement être dédoublés par des ex-æquo, à la libre appréciation du jury.

c) Déroulement du jury :

Le jury sélectionnera 10 réalisations sur la base d'un diaporama, accompagné d'un support papier, tous deux créés par la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France regroupant les photographies et documents de chaque réalisation. Enfin, il choisira un panel de bâtiments, les visitera puis désignera les lauréats parmi les 10 réalisations sélectionnées.

Article 8 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury a toute liberté du choix de ses critères de sélection. Les décisions du jury sont souveraines.

Les architectes qui se sont présentés à l'édition précédente peuvent présenter de nouveau un projet livré à partir de juin 2018.

Article 9 – PRIX

Une «œuvre» spécifique, tel un livre regroupant les projets retenus, sera publiée et remise aux lauréats.

Les architectes dont les réalisations auront été retenues par le jury, se verront remettre un certificat attestant de leur sélection au « Grand Prix Régional Architecture 2023 ». Une même équipe ne pourra être récompensée plus de deux fois (lauréate ou mentionnée).

Article 10 – PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le vendredi 15 septembre 2023 à 18h30 pour annoncer la sélection officielle, et une soirée de rencontre avec les lauréats aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à la Maison de l'architecture des Hauts-de-France à 18h30.

Article 11 – EXPOSITION

L'ensemble des réalisations sélectionnées fera l'objet d'une exposition, intitulée « Grand Prix Régional Architecture 2023 ». A partir des éléments fournis, la Maison de l'Architecture constituera un diaporama des réalisations sélectionnées. Ce diaporama sera disponible lors des expositions, sur des bornes de consultation. Par la suite, cette exposition peut être appelée à voyager dans les villes de la région qui en feront la demande ; puis dans le Réseau des Maisons de l'Architecture et éventuellement à l'étranger. Un catalogue de l'ensemble des réalisations sélectionnées sera réalisé, sauf décision contraire de l'organisateur.

Article 12 – ORGANISATION

Le « Grand Prix Régional Architecture » est organisé par la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France située à Amiens.

En cas de nécessité, l'organisateur se donne le droit de modifier le règlement. Les participants seront prévenus en temps utile des éventuelles modifications.

Article 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au « Grand Prix Régional Architecture 2023 » implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser à :

Contact : **Juliette CHARLOT**
Maison de l'Architecture des Hauts-de-France
15 Rue Marc Sangnier 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 91 62 04 / Courriel :
contact@maisonarchitecture-hdf.org



Merci aux partenaires institutionnels du
GRAND PRIX REGIONAL ARCHITECTURE 2023 :

